

Tarif en vigueur du 01/01/19 au 30/06/19 dont TVA à 20 %

Les conditions d'accès à la formation du Brevet de Sécurité Routière sont :

- avoir 14 ans le premier jour du stage
- avoir obtenu l'ASSR 1^{er} niveau
- nous demandons aux élèves d'avoir une pratique minimum du scooter (démarrer, s'arrêter, accélérer)
- nous confirmer la présence du candidat 2 jours avant la date de formation
- déposer le dossier complet au plus tard une semaine avant la date de formation

- ✓ Gestion administrative liée à l'école de conduite
- ✓ Livret d'apprentissage AM
- ✓ Location du scooter
- ✓ 8 heures de formation (dont 6 heures au mois de pratique)



Montant de la formation **205 €**



Le règlement s'effectue à l'inscription

Pour la pratique, vous devez obligatoirement être équipé :

- d'un casque homologué
- de gants adaptés à la pratique de la moto (marquage CE)
- **de chaussures montantes ou bottes** (pas en caoutchouc)
- d'un blouson ou veste à manches longues (pas de coupe-vent)
- d'un pantalon ou d'une combinaison



Pièces à fournir pour la constitution du dossier :

Voir la fiche de renseignements jointe

Horaires du stage :

- 1^{er} après-midi : de 13h15 à 18h45
- 2^{ème} après-midi : de 13h15 à 19h00

ATTENTION :

PRESENCE OBLIGATOIRE D'UN PARENT A 18H00 LE 2ND JOUR

SAINT RENAN

3 rue des jardins
Agr E 02 029 0332 0

GUILERS

3 place de la libération
Agr E 02 029 0008 0

PLOUARZEL

9 route de St Renan
Agr E 02 029 6455 0

Tel : 02 98 84 94 44